

Conseil Municipal du 7 mars 2007

L'an deux mil sept et le sept mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h30. Date de la convocation le vingt huit février deux mil sept.

Étaient présents : Monsieur Robert BALDÈS maire, Messieurs René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU, conseillers.

Étaient absents : Madame Laurence BRAUD, Messieurs Philippe LAMBOUR Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie ARRIVÉ

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 19 janvier 2007

1) Subventions DGE 2007 (Robert BALDÈS)

✓ Voirie

Monsieur le maire présente aux conseillers le dossier concernant la voirie pour l'année 2007. Pour une partie il s'agit d'une remise en état après les travaux d'assainissement ou d'alimentation en gaz. Pour le reste, nous avons attendu au maximum dans l'objectif de réaliser des travaux d'assainissement. Or à ce jour nous n'avons pas de date de réalisation et les voiries en question ne peuvent plus attendre. La structure de la chaussée commence à être sérieusement en difficulté. Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subvention	
VC 15 de Banly Reprofilage total	8 760	10 476.96	DGE 25%	6 497
VC 2 Roque de Thau Reprofilage total	9 928	11 873.89	Autofinancement	24 584.65
VC 101 de Peyror Reprofilage total	7 300	8 730.80		
TOTAL	25 988	31 081.65	TOTAL	31 081.65

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour présenter une demande de subvention au titre de la DGE 2007.

Vote : 9 pour

✓ Square – parking du centre

Monsieur le maire présente aux conseillers le dossier concernant l'aménagement d'un parking et du jardin de loisirs et jeux. Situé au centre du village, proche des commerces et de la salle polyvalente, il a pour but de créer un lieu sécurisé et tranquille.

Les enfants, dont les parents seront dans cette salle, pourront être canalisés vers ce square constituant une aire de jeux évitant ainsi l'accès à la RD 669 très fréquentée.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subvention	
Création d'un parking	16 755	20 038.98	DGE 35%	7 178,85
Clôture espace jeux	1 510	1 805.96	Autofinancement	17 352.81
Acquisition et mise en place jeux	2 246	2 686.22		
TOTAL	20 511	24 531.16	TOTAL	24 531.16

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour présenter une demande de subvention au titre de la DGE 2007.

Vote : 9 pour

Christian CANOR soulève le problème du propriétaire qui a un accès sur le parking, et des véhicules qui stationnent empêchant l'accès au square.

Monsieur le Maire répond que le propriétaire a été avisé par courrier qu'il devrait supprimer son portail dès que le raccordement à l'assainissement collectif serait opérationnel, ce qui est le cas aujourd'hui. Donc il a bon espoir que ce problème soit résolu rapidement. De plus pour l'accès au square des mesures seront prises lors de sa création.

✓ **Rénovation du clocher de l'église**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le dossier concernant la rénovation du clocher de l'église de Gauriac.

Pour assurer la pérennité et la sûreté du clocher il devient urgent de réaliser des travaux de remise en état. A court terme l'utilisation des cloches nécessite leur mise en sécurité et la restauration de la charpente.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subventions	
Travaux sur les cloches et sur les poutres d'assises	6 900	8 252.40	DGE 35%	2 415
			CONSEIL GENERAL 25%	1 725
			Autofinancement	4 112.40
TOTAL	6 900	8 252.40	TOTAL	8 252.40

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour présenter le dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2007 et auprès du Conseil Général.

Vote : 9 pour

✓ **Ecole : remplacement des fenêtres et portes**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de remplacement des fenêtres et portes au sein de l'école qui constituent une forte déperdition de chaleur et entraînent donc une surconsommation importante d'énergie. L'eau s'infiltre en période de fortes pluies. L'air frais est en permanence ressentie dès les premières baisses de température.

Au-delà de l'amélioration du confort des enfants dans les classes nous visons les économies d'énergie. Tant au plan financier, compte tenu des importantes augmentations du prix du gaz qu'au regard du développement durable.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subventions	
Fourniture et pose de portes et fenêtres à l'école	30 663	36 672.95	DGE 35%	10 732.05
			Conseil Général 45%	13 798.35
			Autofinancement	12 142.55
TOTAL	30 663	36 672.95	TOTAL	36 672.95

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour présenter une demande de subvention au titre de la DGE 2007 et auprès du Conseil Général de la Gironde.

Vote : 9 pour

Robert BALDÈS précise qu'une économie de 2000 kg an a été constatée, suite à l'intervention sur la chaudière et au suivi régulier de Jean Guy BERTAUD des jours et horaires de chauffage en fonction des périodes d'école.

Les radiateurs ont été tous nettoyés précise **René ARRIGHI**. Il informe aussi les conseillers que les contrevents sont tous repeints.

Raymond RODRIGUEZ attire l'attention sur la qualité des vitres qui seront posées à l'école de façon à ne pas rencontrer de problèmes ultérieurement en outre avec la commission de sécurité par exemple.

René ARRIGHI répond que l'entrepreneur qui est venu sur le site a pris en compte que l'établissement est une école.

✓ **Insonorisation salle préfabriquée**

Cette salle va être destinée aux activités associatives qui réunissent un nombre important de personnes dans leurs multiples activités. Concours de belote ou de tarot, etc. on utilisation pour décharger la salle polyvalente est liée à une meilleure acoustique.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subvention	
Pose plaques de mousse	4 013.38	4 800	DGE 35%	1 404.68
			Autofinancement	3 395.32
TOTAL	4 013.38	4 800	TOTAL	4 800

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour présenter une demande de subvention au titre de la DGE 2007 et auprès du Conseil Général de la Gironde
vote : 9 pour

Christian CANOR pense que compte tenu de la solution retenue il faut prévoir de modifier l'éclairage du préfabriqué.

René ARRIGHI indique qu'il n'y aura pas de problème.

2) Acquisition de panneaux électoraux et d'un isoloir handicapé (Robert BALDÈS)

Pour remplacer les panneaux en bois non réglementaires, dangereux, difficiles à entretenir et peu présentables, Robert BALDÈS propose d'acquérir 18 panneaux en métal galvanisé pour le prix de 1 440€ TTC.

Acquisition d'un isoloir handicapé pour environ 350€.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, pour l'acquisition de 18 panneaux et d'un isoloir handicapé, cette dépense est prévue en investissement au budget primitif 2007.

Vote : 9 pour

3) Attribution logements Duong et Dupont (Christiane SOU)

Christiane SOU présente aux conseillers quelques changements au niveau des locations des immeubles Duong et Dupont.

Suite au décès de Mme Henriette BOUYER, locataire à Duong, Monsieur Jean-Paul COMBERTON a intégré ce logement depuis le 1^{er} mars.

L'appartement type T4 qu'il occupait à Dupont est donc libre. Elle a 2 candidatures sérieuses et attend quelques compléments d'informations avant l'attribution de ce logement à caractère social.

Christian CANOR demande le montant du loyer pour le T4.

Réponse de **Christiane SOU** 502,70 € par mois, charges comprises.

Le conseil municipal après en avoir débattu à l'unanimité décide :

que toute personne vivant sous le même toit que le signataire d'un bail de location pour un logement appartenant à la commune :

- parent, (père, mère, frère et sœur)
- PACSÉ,
- concubin,
- enfant,

sera prioritaire pour occuper ce logement, si elle le souhaite, dans le cas d'un départ du détenteur du bail.

Vote : 9 pour

4) **Pollution aux hydrocarbures (Christian CANOR)**

Christian CANOR souligne que dernièrement l'estuaire a été victime d'une pollution aux hydrocarbures, je sais que la population de Gauriac se pose des questions.

-Que doit on faire si l'on trouve des galettes ?

-Qu'elle est la toxicité de ce produit ?

-Quelles sont les conséquences de ce sinistre ?

M. le Maire se réfère au communiqué de la Préfecture de la Gironde, et précise que dans l'immédiat il n'a pas d'autre élément concernant cette affaire.

Il s'agit de pétrole brut de consistance très liquide contenant de l'hydrogène sulfuré ayant causé des désagréments olfactifs. Aucune pollution des nappes d'eau souterraines n'a été décelée par les relevés.

L'impact sur l'environnement .

Cette pollution est sans conséquence sur le fonctionnement du CNPE du Blayais. Aucun signalement significatif de mortalité sur la faune fluviale n'a été constaté, cependant la ligue de protection des oiseaux a été sollicitée. Les effets environnementaux de cette pollution sont en cours d'évaluation. Il reste à obtenir les analyses après les forts coefficients de marées pour en connaître les conséquences.

Patrick GIRARDIN et Raymond RODRIGUEZ habitent au bord de l'estuaire, ils n'ont rien senti. Par contre **Jean Marie ARRIVÉ** a constaté le samedi une odeur nauséabonde et plus particulièrement sur BLAYE. Il constate que la Préfecture n'a pris aucune mesure lors de cet incident pour notre secteur.

René ARRIGHI précise qu'il y a des résidus sur les pieds des cabanes de pêche.

Christian CANOR rappelle le peu de méfiance lors de la tragédie de l'ERIKA. Aujourd'hui certains bénévoles sont gravement malades.

5) **Benne récupération. (Christian CANOR)**

Christian CANOR demande une publication de la réglementation sur le dépôt dans la benne de récupération qui devra tenir compte des directives environnementales.

Monsieur le Maire rappelle qu'en accord avec le Conseil Municipal cette benne a été mise à la disposition de la population, sur le terrain communal, pour pouvoir se débarrasser des ferrailles dans les meilleures conditions. La commune participe ainsi à faciliter une démarche citoyenne pour éviter leur abandon dans la nature. D'ailleurs cela a fait l'objet d'une insertion dans le journal de Gauriac pour prévenir la population de sa présence. A la demande de personnes en difficultés pour se rendre à la benne les agents techniques communaux peuvent être sollicités. Il convient d'ailleurs une nouvelle fois de remercier le Directeur de la distillerie, Jean Jacques BROSSARD, qui en assure gratuitement le transport. Le produit de la vente de la ferraille est versé à l'association des parents d'élèves « Echos des Parents ». Il n'y

a pas de publication de réglementation particulière à observer pour une telle opération gratuite et de bons sens, utile à la population gauriacaïse.

Christian CANOR précise qu'il s'agit d'une benne pour récupérer la ferraille et non pas certains appareils ménagers. Il souhaite que la population soit informée par un affichage, un article dans le journal de la commune, des directives européennes, et l'obligation par le vendeur de récupérer le matériel défectueux. Le décret 2006-239 du 1^{er} mars 2006 relatif à la contribution à la collecte à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés, ECO-TAXE, est applicable.

6) Parking de Vitescale. (Christian CANOR)

Christian CANOR indique que ce parking a été dégradé par un tiers. Je l'avais identifié et j'avais commencé une procédure de régularisation, je fus remercié pour cause de négociation. Aujourd'hui peut-on savoir l'évolution de ce dossier ?

Monsieur le Maire s'étonne de cette question déjà traitée et réglée, au cours de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2003, au cours de laquelle Christian CANOR était présent. Robert BALDÈS donne la lecture intégrale du compte rendu qui a obtenu l'accord à l'unanimité des Conseillers. Aucune observation sur le compte rendu de cette séance n'a été formulée à la réunion suivante du 19 septembre 2003.

« Monsieur le Maire indique que le parking a été sérieusement dégradé, notamment par les bennes lourdes et agressives destinées à l'exploitation de l'île. Il a été proposé à Monsieur GONET propriétaire de l'île, qui pour l'instant refuse, de construire sur le domaine communal une plate forme destinée à recevoir de telles charges. L'assurance GROUPAMA du propriétaire refuse de réparer les dégâts occasionnés par des transporteurs. A l'issue d'un échange de plusieurs courriers avec son assureur nous n'aurions plus qu'une procédure de justice comme dernier recours. Robert BALDÈS estime que les frais à engager sont beaucoup trop importants sans avoir l'assurance de gagner.

Le Conseil Municipal pense que ce n'est pas aux gauriacaïses de prendre en charge financièrement les dégradations qui résultent de l'exploitation des îles.

Compte tenu de cette situation, tant que Monsieur GONET restera sur ses positions, Monsieur le Maire a décidé par arrêté municipal du 6 mai 2003 d'interdire l'utilisation de ce parking pour l'exploitation de l'île. »

Comme convenu en séance du Conseil, depuis plus de trois ans un panneau sur le parking indique l'interdiction aux poids lourds et aux engins agricoles. Il a été assez bien respecté jusqu'à présent.

Aujourd'hui Monsieur GONET est en situation de vendre l'île au Conservatoire du Littoral, puis à la Fondation du Littoral. Et comme convenu, avec notre accord, une partie du parking va être utilisée par la Communauté des Communes pour construire une fenêtre sur l'estuaire.

7) Réglementation des nuisances. (Christian CANOR)

Christian CANOR pense que n'étant pas en mesure de faire respecter cette réglementation, il demande son abrogation.

Monsieur le Maire répond que la réglementation des nuisances « arrêté municipal et directives de la DDAS » est en règle générale respectée. Bien entendu que comme chaque fois en matière de réglementation il y a quelques entorses inadmissibles qui nécessitent parfois l'intervention du Maire. A chaque fois il est intervenu, beaucoup de nuisances ou d'abus ont

cessé. Tout n'est pas réglé définitivement, certains points peuvent demeurer momentanément en instance puisqu'en cours de négociation avec les auteurs.

La question du bruit des vendangeuses qui a déjà été évoquée dans ce conseil trouve des solutions positives au fil des jours. Au-delà de l'inconvénient normal de voisinage lorsque l'on réside près d'une exploitation viticole, à ma demande des mesures sont actuellement prises pour réduire au maximum les bruits pour les voisins. Par exemple un viticulteur vient de construire une aire de lavage derrière ses bâtiments, éloignée de son voisin le plus proche. A partir de 2007 il n'acceptera qu'une seule vendangeuse en garage et en lavage la nuit et non deux comme jusqu'à présent. De plus, quand les machines travailleront sur une autre propriété viticole l'entrepreneur devra les laver ailleurs.

Ce n'est parce qu'il y a des infractions au code de la route ou bien au code pénal qu'il faut les supprimer. Il en est de même en matière de réglementation des nuisances, dont les arrêtés ont pour but de fixer des règles que le Maire dispose pour faire valoir le respect de l'autre. Toutefois, les arrêtés ne sont pas destinés à entretenir de mauvaises relations avec les voisins. Il est plus désagréable d'entendre les pleurs du bébé de son voisin que ceux de son propre enfant. Et, lorsque l'on s'est fâché avec son voisin ou son ami, bien souvent on lui trouve toutes les gênes possibles et inimaginables que seule la négociation peut faire évoluer positivement pour l'un, comme pour l'autre.

Robert BALDÈS rappelle qu'il a déjà précisé, qu'un examen de l'arrêté municipal actuel peut être fait pour une évolution sur la base de propositions débattues en Conseil Municipal, tout en demeurant en phase avec la loi.

Christian CANOR demande l'abandon des règles de l'arrêté municipal car il donne tout pouvoir au Maire qui donc se substitue aux pouvoirs de police ou de gendarmerie pour faire respecter leurs applications. Il demande la levée du protectionnisme engendré par l'arrêté municipal.

Jean-Guy BERTAUD ne souhaite plus participer à ce débat pour des enfantillages et des caprices.

Christian CANOR lui demande s'il a été acheté ?

Raymond RODRIGUEZ, puis ensuite **Gisèle SOU** demandent en quoi l'arrêté municipal est plus restrictif que l'arrêté départemental ?

Christian CANOR insiste pour obtenir l'abrogation de l'arrêté municipal en matière de nuisances qui empêche la Gendarmerie d'intervenir dit-il..

Monsieur le Maire rappelle que la Gendarmerie doit faire respecter tout arrêté municipal, comme le prévoit la loi. Un arrêté municipal n'est pas un handicap pour obtenir l'intervention des Gendarmes. Bien au contraire, c'est un point d'appui supplémentaire qui tient compte des particularités locales.

8) Chemin de Bujan. (Christian CANOR)

Christian CANOR souligne que dernièrement des travaux de remblaiement des tranchées ont eu lieu sur ce chemin. L'origine de ces nuisances étant la modification du domaine public par une tierce personne, je crois que le budget communal ne devrait pas être alourdi de cette rente.

Réponse de Monsieur le Maire :

L'orage d'août dernier a été très destructeur pour des talus et des chemins ruraux de la Commune. Celui de Bujan, compte tenu de sa topographie, a été plus particulièrement touché. Toute l'eau de la RD 133 n'a pas été absorbée par le fossé. Elle s'est engouffrée dans le chemin creusant sur plusieurs mètres un sillon assez profond jusqu'à ne plus pouvoir y accéder normalement en voiture. L'agent technique communal a procédé à un apport de calcaire. Il a été convenu de mieux canaliser l'eau vers le fossé pour protéger le chemin.
« Nous ne sommes jamais à l'abri des tempêtes, des fortes précipitations et des gros orages très néfastes pour nos voiries, chemins, fossés et talus. Nous devons réparer les dégâts dans

les meilleurs délais en tenant compte de l'effectif réduit d'agents communaux, mais normal pour une Commune comme la nôtre».

René ARRIGHI précise que l'agent communal est intervenu.

Christian CANOR signale que le problème n'est pas résolu. Les fossés ont été comblés sciemment, plus un transport de terre en limite de propriété, donc les chemins sont impraticables.

9) **Taxe d'occupation du domaine public (Christian CANOR)**

Christian CANOR demande par mesure de justice, qu'il serait souhaitable de taxer les particuliers qui occupent ou qui exploitent le domaine communal.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas souhaitable de multiplier les taxes déjà suffisamment nombreuses. Il n'est d'ailleurs pas constaté d'occupation abusive du domaine public de la Commune. Les véhicules ventouses font régulièrement l'objet d'une interpellation de leur propriétaire et sont le cas échéant signalés à la Gendarmerie, puis enlevés.

Jean Guy BERTAUD est d'ailleurs très efficace pour obtenir un résultat positif.

10) **La lutte contre les ragondins (Christian CANOR)**

Christian CANOR fait remarquer qu'il a évoqué ce sujet à la réunion de la commission environnement du 2 octobre 2004 présidé par Monsieur Claude BERTAUD. Ne voyant rien venir, sinon les dégâts dit-il, j'ai interpellé le conseil municipal lors de la réunion du 25 février 2005. Reintervention au conseil municipal de la réunion du 15 décembre 2005.

Je vous demande une présentation :

*de la classification de ces animaux,

*de la réglementation pour éviter la prolifération de ceux-ci,

*la prise en charge des réparations de leur dommage,

*des moyens de votre volonté d'exterminer cette calamité qui occasionne des ravages.

Je vous sollicite pour une action rapide est efficace.

Ce sujet a déjà été évoqué au dernier Conseil Municipal, répond **Robert BALDÈS**.

La réponse faite est toujours d'actualité.

J'ai indiqué qu'après une enquête, notamment parmi les chasseurs du village les ragondins sont en forte diminution, donc très peu visibles ces derniers mois.

La question n'est donc plus d'actualité.

Christian CANOR demande ce qu'il est prévu si les ragondins reviennent ?

La réglementation sera appliquée répond **Monsieur le Maire**.

11) **DIVERS**

✓ **Raymond RODRIGUEZ** informe les conseillers qu'en prévision des élections municipales de 2008 il ne sera plus possible de communiquer certaines informations à compter du 1^{er} septembre 2007. Il leur demande donc de réfléchir sur le contenu du journal de la commune, les informations diffusées sur le site de Gauriac, la presse etc.

Il signale que l'arrêt du car de Francicot serait supprimé le samedi matin, ce fait lui a été signalé par un usager de Gauriac.

René ARRIGHI va s'informer auprès du transporteur.

✓ **Christiane SOU** demande si les horaires du secrétariat de la Mairie sont sur le site ?

Elle rappelle que le premier tour des élections présidentielles est le 22 avril prochain et propose que chacun communique sa disponibilité pour tenir le bureau.
Raymond RODRIGUEZ répond oui avec accès facile.

✓ **Gisèle SOU** a constaté que le chemin rural de Banly est en mauvais état qu'il suffirait peut-être de combler les ornières. **René ARRIGHI** va le signaler à l'Agent technique pour une remise en état.

✓ **Monsieur le Maire** fait part aux conseillers que par arrêté du 6 février 2007, Monsieur le Préfet a accordé une médaille d'honneur du travail à :

- **Monsieur Thierry GIRARD, Médaille d'Argent, (FORD AQUITAINE INDUSTRIES à BLANQUEFORT)**

- **Monsieur Marc VELLA, Médaille de Vermeil, (EDF CNPE du BLAYAIS à ST CIERS-SUR-GIRONDE)**

Le conseil municipal présente toutes ses félicitations à Monsieur GIRARD et Monsieur VELLA.

La prochaine réunion du Conseil municipal pourrait avoir lieu le vendredi 16 mars 2007 à 20h30 avec à son ordre du jour :

Le choix des entreprises pour la salle polyvalente.

Le marché des travaux de voirie DGE 2006.

Ecoulement des eaux de pluie de la VC 101

Séance levée à 22h20